

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N°04-03

Le 21 juin 2004, les représentants suppléants du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) ont tenu une réunion à Puebla, au Mexique. La réunion était présidée par M^{me} Maria Teresa Bandala, (Mexique). M^{me} Norine Smith et M. Jerry Clifford représentaient respectivement le Canada et les États-Unis. M^{me} Patricia McDonald représentait le Comité consultatif public mixte (CCPM) et M. William Kennedy, directeur exécutif de la CCE, le Secrétariat. La secrétaire du Conseil, M^{me} Julie-Anne Bellefleur, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants des Parties et du Secrétariat étaient également présents.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

La représentante du Mexique, qui préside la séance, souhaite la bienvenue aux participants puis les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire.

Point 2 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif décrit brièvement les activités qui ont été entreprises depuis le rapport d'étape qu'il a présenté au Conseil le 25 mai. Il félicite le gouvernement du Mexique d'avoir adopté, récemment, un règlement rendant obligatoire la tenue et la diffusion publique d'un registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) au Mexique. Il ajoute que, suite à l'entente conclue récemment par les trois gouvernements sur une liste initiale d'espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation, soit le chien de prairie, la buse rouilleuse et la chouette des terriers, la CCE présidera une réunion trinationale d'experts pendant l'été où on s'attachera à élaborer le plan d'action nord-américain de conservation de chaque espèce. Il informe les représentants suppléants que le Fonds pour l'environnement mondial a approuvé récemment l'octroi d'une subvention de 500 000 \$US au Mexique pour l'exécution de son plan national de mise en œuvre; le Secrétariat agira comme organisme d'exécution. Pour conclure, il félicite les Parties pour les progrès réalisés relativement à l'ébauche de la Déclaration de Puebla et il ajoute qu'il est impatient de travailler avec elles en vue de la concrétisation de la Déclaration.

Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM

La représentante du CCPM fait un bref compte rendu des activités du Comité. À propos du rapport établi par le Secrétariat conformément à l'article 13 sur le maïs et la biodiversité, elle dit que le fait que le rapport n'ait pas été rendu public suscite du mécontentement au sein de la population et ajoute que le public s'exprimera probablement à ce sujet pendant la session. Elle dit que le CCPM appuie la proposition du Secrétariat sur le renforcement des capacités des peuples autochtones et leur participation aux activités de la CCE. Cette proposition, assortie d'un budget de 90 000 \$, prévoit l'exécution d'activités concrètes dans le cadre du programme de travail de 2004; le Secrétariat souligne qu'il est important d'obtenir l'accord des représentants suppléants dès que possible de sorte qu'on puisse entreprendre les activités proposées. La

représentante du CCPM mentionne que les 8 800 \$ qui restent serviraient à couvrir les frais d'administration du groupe de travail du CCPM sur les peuples autochtones, chargé d'élaborer une stratégie à court et à long termes visant à obtenir la participation des peuples autochtones aux activités de la CCE. Le représentant des États-Unis propose de fournir une copie de la proposition aux représentants de l'*American Indian Environmental Office* (AIEO, Bureau américain des affaires environnementales autochtones) et du *Tribal Operations Committee* (TOC, Comité sur les activités tribales) et il demande aux membres du CCPM s'ils accepteraient de tenir compte de l'avis de ces groupes lors de la définition d'une vision à long terme. La représentante du CCPM accueille favorablement la suggestion du représentant des États-Unis, dans la mesure où les commentaires sont fournis en temps opportun.

La représentante du CCPM mentionne que le groupe de travail du CCPM sur le processus de communications des citoyens examinera sous peu l'impression selon laquelle le Conseil serait en conflit d'intérêt à la lumière de sa réponse à l'avis du CCPM n° 03-05 sur la restriction de la portée des dossiers factuels et l'examen de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09. Elle informe également les représentants suppléants que le CCPM a l'intention de commenter le rapport provisoire du Conseil sur l'examen de l'application de la résolution du Conseil n° 00-09, qui a été envoyé au CCPM le 4 juin 2004. Elle précise que les résultats de l'atelier du CCPM sur les orientations futures de l'application de l'ANACDE seront communiqués à l'occasion de la réunion publique du lendemain et que le CCPM formulera un avis au Conseil. Elle ajoute que, pendant leur session ordinaire du lendemain, les membres du CCPM discuteront de la question relative au paragraphe 10(6) et chercheront à déterminer la meilleure façon de procéder pour fournir un avis sur l'élaboration d'un ordre du jour d'une éventuelle réunion des ministres du commerce et de l'environnement.

Elle informe les représentants suppléants que le Groupe de travail du CCPM sur l'examen décennal de l'application de l'ANACDE et le personnel du Secrétariat doivent tenir une réunion informelle le 10 septembre à Montréal. À cette occasion, les participants discuteront de la préparation du plan opérationnel pour 2005–2007. La dernière session ordinaire du CCPM en 2004 aura lieu les 29 et 30 octobre, à Montréal, parallèlement à la réunion de la CCE sur le marché des énergies renouvelables en Amérique du Nord, qui doit se tenir les 28 et 29 octobre.

Pour aider le CCPM à formuler ses observations au sujet de l'élaboration des plans opérationnels de la CCE, la représentante du Canada propose d'examiner des façons de favoriser une meilleure collaboration entre le CCPM et les représentants suppléants, par exemple, en établissant des liens plus informels. La représentante du CCPM estime qu'il s'agit d'une proposition intéressante.

Point 4 Orientations futures des travaux de la CCE

Point 4.1 Recommandations du CEDAA et Déclaration de Puebla

Les représentants suppléants discutent des recommandations suivantes contenues dans le rapport du CEDAA : 2 - *Poursuivre l'examen des principaux enjeux liés à l'environnement et au développement durable en Amérique du Nord*, plus précisément en ce qui a trait à la gestion de l'eau; 11 - *Conclure une entente concernant le règlement des différends aux termes de la Partie V*; 9 - *Assurer un financement durable de la CCE par un financement de base et la recherche de*

fonds supplémentaires; 10 - Assurer la mise en œuvre efficace du processus relatif aux communications des citoyens et créer une étape de médiation dans le cadre du processus de communications des citoyens; 5 - Clarifier les relations—La bonne gouvernance de la CCE, en ce qui concerne les responsabilités du Secrétariat et des Parties; et 14 - Mettre à effet les recommandations et faire un compte rendu sur la mise en œuvre des recommandations à la session ordinaire du Conseil de 2006.

Pour favoriser un débat plus efficace sur la finalisation de la Déclaration de Puebla, les représentants suppléants acceptent de se réunir en petit groupe plus tard pendant la journée, tel que suggéré par le Mexique.

Point 4.2 Prochaines étapes

La représentante du Canada—qui assumera la présidence pendant les 12 prochains mois, soit jusqu’à la session ordinaire du Conseil de 2005—parle d’une approche qui pourrait être adoptée pour l’élaboration du plan opérationnel pour 2005–2007. Dans le cadre de cette approche, on organiserait une série de quatre réunions officielles des représentants suppléants d’une durée de deux jours. Ces réunions, qui se tiendraient pendant l’été et l’automne, serviraient à établir le plan opérationnel de sorte qu’il puisse être approuvé avant la fin de l’année. Les réunions se tiendraient à tour de rôle dans chacun des trois pays : à Montréal, dans la semaine du 23 août; à Washington, D.C., dans la semaine du 20 septembre—on aura une rétroaction sur la discussion qu’auront un peu plus tôt au cours du mois le groupe de travail du CCPM et le Secrétariat; à Montréal dans la semaine du 25 octobre, parallèlement à la session du CCPM qui devrait avoir lieu du 28 au 30 octobre, ce qui donnera l’occasion d’organiser une réunion conjointe avec le CCPM; et au Mexique dans la semaine du 29 novembre. Elle propose également de planifier une téléconférence dans la semaine du 19 juillet pour discuter du rapport élaboré conformément à l’article 13 sur le maïs et la biodiversité et la décision du Conseil relativement à deux dossiers factuels (Technoparc et El Boludo). Les représentants du Mexique et des États-Unis sont d’accord avec la proposition du Canada, sous réserve de la confirmation des dates. Le représentant des États-Unis souligne qu’il importe de s’assurer que le CCPM participe à l’évaluation des mesures envisagées pour favoriser la participation du secteur privé et des Autochtones au processus d’élaboration du prochain plan opérationnel, de sorte qu’ils appuient le programme de travail.

Point 5 Ordre du jour du Conseil

Aucun point particulier n’est soulevé. En réponse à une question de la représentante du Canada à propos des secteurs dans lesquels le CCPM pourrait apporter une contribution, la représentante du CCPM propose de solliciter l’opinion de ses collègues et de faire un compte rendu aux représentants suppléants.

Point 6 Autres sujets de discussion

Point 6.1 Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers

Les représentants suppléants discutent de l’état des négociations entreprises par les Parties en

vue de la conclusion d'un accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers, conformément à l'article 7 de l'ANACDE. Pour encourager les Parties à reprendre les négociations, on a demandé aux négociateurs en chef de planifier une téléconférence en 2005 au cours de laquelle on tenterait de déterminer les obstacles à l'avancement des négociations et où on explorerait la possibilité de reprendre les discussions.

Point 6.2 Financement de la CCE pour 2005

À la demande du Mexique, les représentants suppléants conviennent de reporter à leur prochaine session l'adoption de la résolution du Conseil fixant le budget de la CCE pour 2005.

Point 7 Prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants décident de tenir une téléconférence dans la semaine du 19 juillet 2004 pour discuter du rapport élaboré conformément à l'article 13 sur le maïs et la biodiversité et du vote du Conseil relativement à deux dossiers factuels.